



## PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la réglementation  
et des libertés publiques  
Bureau de la circulation  
et des usagers de la route

# RENOUVELLEMENT DE PERMIS DE CONDUIRE

### Dans quelles situations

perte ou vol, détérioration du permis de conduire, changement d'état matrimonial

### S'adresser à la préfecture ou la sous-préfecture de votre domicile

Vous devez vous adresser à la préfecture ou à la sous-préfecture de votre domicile actuel. Pour les personnes domiciliées dans l'arrondissement de St Nazaire, s'adresser à la sous-préfecture de St Nazaire, pour les personnes domiciliées dans le reste du département, s'adresser à la préfecture de Nantes.

### 1<sup>ère</sup> démarche : déclarer le vol à la Police ou à la Gendarmerie ou la perte à la préfecture de Nantes ou sous-préfecture de St Nazaire

La déclaration de perte ou de vol est valable 2 mois et vous permet de circuler pendant ce délai.

Attention, si vous avez perdu ou si vous vous êtes fait voler vos papiers d'identité, vous devez commencer par faire refaire vos papiers d'identité.

### 2<sup>ème</sup> démarche : demander le renouvellement en vous présentant personnellement dans nos services au guichet permis de conduire

Vous recevrez votre nouveau permis de conduire par courrier avec une remise contre signature.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer personnellement pour déposer votre demande, vous pouvez nous l'adresser par courrier et vous devrez alors venir personnellement pour retirer votre nouveau titre.

**A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, tout renouvellement du permis de conduire, faisant suite à la perte ou au vol de l'ancien titre, sera soumis à un droit de timbre de 25 €.**

### Le dossier à constituer

1. l'imprimé de demande de renouvellement complété, accompagné de l'imprimé Cerfa 06.
2. le récépissé de la déclaration de perte ou vol enregistrée, ou s'il s'agit d'une modification d'identité, le livret de famille ou l'acte d'état civil, jugement de divorce, etc.
3. une photocopie recto et verso de votre permis de conduire s'il s'agit d'un changement d'état-civil, ou d'une détérioration de votre permis.
4. une photocopie recto et verso de votre pièce d'identité : carte d'identité française, passeport français, carte militaire (si membre de la Légion étrangère) (*l'original devra être présenté au guichet*). Si vous n'avez plus ni carte d'identité, ni passeport, vous devez préalablement obtenir une nouvelle carte d'identité ou un nouveau passeport. Pour les ressortissants de l'UE et de l'EEE : une photocopie recto et verso de votre carte d'identité ou passeport ou carte de séjour UE. Pour les ressortissants étrangers hors UE et EEE : une photocopie recto et verso, au choix de votre carte de séjour temporaire, carte de résident, certificat de résidence de ressortissant algérien, récépissé de demande de renouvellement d'un de ces titres (*l'original devra être présenté au guichet*).
5. une photocopie d'un justificatif récent de votre domicile, au choix, certificat d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente, titre de propriété, quittance de loyer, facture d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone de moins de trois mois, attestation d'assurance de logement.
6. deux photographies d'identité aux normes format 35mmx45mm, récentes et identiques avec votre prénom et votre nom inscrits au dos.
7. **Un timbre fiscal de 25 € en cas de perte ou de vol à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014**

### Nos contacts

**Pour la Préfecture de Nantes :** réception du public au 6 quai Ceineray de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 15h45

messaging : [pref-permis-de-conduire@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-permis-de-conduire@loire-atlantique.gouv.fr) ; notre accueil téléphonique de 13h30 à 16 h00 :

02 40 41 23 65 **ou à la Sous-préfecture de St Nazaire :** réception du public au 1 rue Vincent Auriol de 9h00 à

12h00 messaging : [sp-saint-nazaire@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:sp-saint-nazaire@loire-atlantique.gouv.fr)

### Suivi

**Ensuite, pour savoir si votre nouveau permis est en cours de distribution postale ou est arrivé en préfecture deux moyens :**

-le site internet [www.ants.gouv.fr/vos-demarches/](http://www.ants.gouv.fr/vos-demarches/) où en est votre permis il faudra alors renseigner votre numéro de conducteur qui figure en rubrique 5 de votre permis actuel

-le centre d'appel ANTS au n° 0810 901 041 (*ouvert du lundi au vendredi de 7h45 à 20h00 et le samedi de 8h00 à 17h00 coût d'un appel local*).

6, QUAI CEINERAY – BP 33515 44035 NANTES CEDEX 1

TELEPHONE : 02-40-41-23-65 – COURRIEL : [pref-permis-de-conduire@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-permis-de-conduire@loire-atlantique.gouv.fr)

SITE INTERNET : [www.loire-atlantique.pref.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.pref.gouv.fr)

200209 top pc dde renouvellement.odt août 2014